

**DCM N° 2023-11/039**

**Séance du 24 novembre 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 24 novembre 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 17 novembre 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 27/11/2023
Nombre de conseillers en exercice : 12	Acte rendu exécutoire le :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, CRETIN Bérengère, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, MAUPOIL Florence, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**8 présents**)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : BARTHE Olivier, DEMONT PRENAT Sylvie, DIAS Edouard, LAVRUT Arnaud, METRAILLE Thomas

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. BARTHE Olivier	à	Mme BARRET PAQUES Béatrice
M. DIAS Edouard	à	M. DUBOIS Stéphane
M. LAVRUT Arnaud	à	Mme LACROIX Marie-Paule

**Secrétaire de séance** : Mme LACROIX Marie-Paule désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET : Renaturation et sécurisation de la rue d'Aval**

Le programme des travaux comprend la requalification de la rue d'Aval.

L'aménagement commence depuis le croisement avec la rue Casel jusqu'au cimetière.

L'objectif de ce projet d'aménagement est :

- La réduction de la vitesse de circulation
- La sécurisation des modes de déplacements
- La renaturation des sols et espaces urbains
- L'aménagement paysager devant le château classé « MH »

L'ensemble du projet est estimé à 279 240 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel peut être ainsi défini :

DEPENSES		RECETTES				
Description des Missions	Montant H.T. en €	Organismes	Nature du financement	Base H.T. en € subventionnable	Tx subv. en %	Montant H.T. en €
Etudes faisabilité	6950	ETAT	Fonds verts et/ou DETR	279240	40	111696
Etude HAP/Amiante + G1	3000	CG 39	Amendes de police	256195	25	64049
Levé Topographique	2500		DST – Am. renaturation	23045	20	4609
MOE conception travaux	21000					
Travaux	243790	Commune	Autofinancement		35	98886
Permis d'aménager	2000					
<b>TOTAL</b>	<b>279240</b>			<b>TOTAL</b>		<b>279240</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE l'opération de renaturation et sécurisation de la rue d'Aval et arrête les modalités de financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-joint

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

SOLLICITE auprès des potentiels co-financeurs une aide financière pour soutenir ce projet.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

***Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.***

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Mme THEVENIN Hélène

